

Communiqué

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES BUS, TRAINS ET FUNICULAIRES DÈS LUNDI 6 JUILLET

Le port du masque sera obligatoire dans tous les transports publics de Suisse dès lundi 6 juillet. C'est la décision prise avant-hier par le Conseil fédéral.

PORT DU MASQUE PAR LES VOYAGEURS

Tous les voyageurs - dès 12 ans - devront porter un masque de protection dans les bus, trains et funiculaires (sauf dispense médicale), ainsi que dans les salles d'attente fermées. Il est de la responsabilité des voyageurs de se fournir en masques. Des masques sont disponibles, à la vente, à tous les guichets transN. Les agents de sécurité mandatés par transN ont la compétence d'interdire l'embarquement ou de faire descendre tout voyageur ne portant pas de masque, ainsi que de prendre son identité et de procéder à une dénonciation auprès de la police des transports ou de la police neuchâteloise.

PORT DU MASQUE PAR LE PERSONNEL TRANSN

Les collaborateurs transN auront l'obligation de porter un masque uniquement en cas de contact direct avec les clients, soit à moins de 1.5 m et en l'absence d'une paroi de séparation. Les pilotes de locomotive ne porteront le masque que lorsqu'ils traversent les compartiments voyageurs, mais pas dans leur cabine de pilotage, fermée. Les conductrices et conducteurs de bus ne porteront pas de masque pendant la conduite. En effet, la porte avant reste fermée et la première rangée de sièges condamnée, garantissant ainsi une distance de sécurité avec les voyageurs. Si un conducteur assiste un voyageur en chaise roulante, il devra alors porter un masque. Les collaborateurs de vente transN sont tous séparés des clients par une paroi en plexiglas. Ils sont donc dispensés du port du masque, tout comme les clients dans les points de vente.

RECOMMANDATIONS

Le port du masque dans les transports publics est une nouvelle mesure qui renforcera la protection des voyageurs et du personnel. TransN invite ses clients à se respecter les uns les autres en observant la distance prescrite aux arrêts, à veiller à bien se répartir dans les véhicules et à laisser un passage pour les personnes qui descendent. Elle recommande à ses clients de voyager avec l'application de billetterie FAIRTIQ, d'acheter ou renouveler leurs abonnements sur la boutique en ligne transN <https://shop.transn.ch/> et de privilégier le paiement sans contact, lors d'une transaction dans un point de vente. Elle les remercie de leur compréhension.

Contact médias :

aline.odot@transn.ch, 079 553 00 00

Transports Publics Neuchâtelois, le 3 juillet 2020